

**M. le vice-président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Nous repreneons le débat.

[Français]

**M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent):** Monsieur le Président, je vais essayer de tenir mes pieds fermement «plantés» sur le plancher.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet aussi important que celui de la conservation de l'énergie, «de notre énergie». Cette conservation de l'énergie, il y a des années que les Canadiens s'y préparent et c'est grâce à des programmes du gouvernement fédéral précédent qu'on a réussi et qu'on réussit encore à canaliser et à sauver une partie significative de nos ressources énergétiques.

Bien sûr, avec le projet de loi actuel qui vise à court terme à l'élimination de certains programmes, on ne peut plus parler de l'avenir et surtout supposer que l'on réussira encore demain à réaliser de nouvelles épargnes de notre énergie.

En effet, monsieur le Président, le parti d'en face nous propose un projet de loi précipité et non pensé modifiant la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Le projet de loi C-24 est un projet précipité et non pensé pour la bonne et simple raison que le parti opposé a oublié d'analyser les conséquences reliées aux coupures de ces deux programmes. Cet oubli est impardonnable, monsieur le Président, car il a provoqué des réactions de surprise et de panique chez les consommateurs, et de découragement chez l'entreprise privée.

Parlons d'abord du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, le programme CHIP.

Il faut souligner que c'est sous le régime libéral que ce programme a vu le jour. Il avait été présenté dans un esprit d'économie d'énergie et de meilleur confort, et lorsqu'on parle de meilleur confort, on ne parle pas de luxe mais de nécessité et de besoin.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, que les vents froids et humides des provinces Maritimes obligent les gens de ces provinces à posséder des résidences très bien isolées. Or, étant donné ces facteurs géographiques et météorologiques, il est évident que bien isoler sa maison est essentiel et même vital dans certaines régions. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il y a encore des milliers de résidences au Canada qui ne répondent pas aux normes minimales d'isolation. Le programme d'isolation, par exemple, était destiné aux propriétaires de résidences dont la construction avait eu lieu avant septembre 1977. Selon les statistiques que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a présentées à votre ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il y avait parmi ces résidences plus de 7 millions qui étaient mal isolées et qui, par conséquent, furent admissibles au programme d'isolation du gouvernement fédéral. De ces 7 millions, 190,000 étaient localisées dans la province du Nouveau-Brunswick, et quand on est rendu à dire qu'il y a 190,000 résidences mal isolées dans une province de 706,000 habitants, c'est qu'un programme d'aide est nécessaire.

Le gouvernement de l'époque l'ayant compris et, grâce à son programme d'isolation, 35 p. 100 des résidences canadiennes admissibles ont bénéficié du programme. Au Nouveau-Brunswick, c'est 35 p. 100 du travail qui a été jusqu'à maintenant

### Remplacement du mazout—Loi

effectué, ce qui signifie qu'il reste encore 65 p. 100 de ces résidences qui ne répondent pas aux normes minimales d'isolation. Ce n'est donc pas le temps, monsieur le Président, de couper le programme.

Il a fallu plus de cinq ans pour compléter à travers le pays l'isolation de 2 millions et demi de résidences, soit 35 p. 100. Comment le gouvernement d'en face espère-t-il compléter 65 p. 100 des travaux d'ici un an? Cela est pratiquement impensable. Cela est d'autant plus impensable qu'au moins dans le temps du gouvernement libéral, la contribution fédérale avait été déterminée à 60 p. 100 pour chaque demande d'isolation jusqu'à un maximum de \$500. Or, avec le changement de gouvernement, le nouveau ministre annonce sans autre considération que la part du gouvernement fédéral sera diminuée de 27 p. 100 dès le 1<sup>er</sup> avril 1985. C'est une politique inacceptable. Le gouvernement s'obstine à couper partout. C'est trop en demander à la population dans une période de temps si limitée.

• (1240)

De toute évidence, depuis l'annonce de ces coupures en novembre dernier, c'est la panique générale chez les propriétaires dont les résidences ont besoin d'être isolées et qui ne peuvent pas se permettre de déboursier les frais totaux que nécessite une isolation thermique. Or, en diminuant l'aide fédérale à 30 p. 100 les consommateurs auront à déboursier davantage et, par conséquent, il y a des citoyens qui ne pourront payer les frais supplémentaires qui, avant novembre 1984, n'étaient pas inclus. Ainsi, moins de Canadiens bénéficieront du programme d'isolation à partir du 1<sup>er</sup> avril 1985. C'est triste, monsieur le Président, mais cette réalité semble n'avoir aucun effet sur nos voisins d'en face.

Malheureusement, ce n'est pas tout. Cette coupure du programme d'isolation a d'autres conséquences tout aussi négatives. Est-ce que le nouveau gouvernement a songé que, en annonçant du jour au lendemain une soustraction de la contribution fédérale de 30 p. 100 au programme d'isolation, ainsi que l'abolition totale du programme pour 1986, est-ce qu'il est conscient du fait que les consommateurs canadiens vont tous chercher à profiter du programme avant le 31 mars 1985? Par conséquent, cette affluence de demandes imprévues va conduire à un surplus de réquisitions trop nombreuses pour les moyens actuels de l'entreprise privée qui effectue ces travaux d'isolation. Selon les chiffres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 84,000 personnes ont fait des demandes au sujet du programme d'isolation entre le 8 novembre 1984, date de l'annonce par le ministre Wilson, et le 31 décembre 1984. Si on se fie aux statistiques, les collègues de travail du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous ont dit qu'entre janvier 1984 et novembre 1984, il y a eu 218,253 demandes pour le programme en l'espace de ces 10 mois. Si on divise le nombre de demandes par le nombre de mois, cela veut dire qu'il y aurait en moyenne 21,825 demandes chaque mois. Donc, dans les deux mois suivant l'annonce du ministre des Finances, il y a eu 84,000 demandes, ce qui correspond au double du nombre de demandes habituel.

Bien sûr, ce chiffre affolant est dû au fait que dès avril 1985, le gouvernement ne déboursera que 30 p. 100 des dépenses. Cependant, on ne doit pas reprocher aux citoyens l'attitude de panique qui se manifeste chez eux dernièrement. Il faut plutôt reprocher au gouvernement d'abandonner les gens dans le besoin. Non seulement le gouvernement conservateur refuse